Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 11 avril 2025

Le vendredi 11 avril 2025 à 18h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la Mairie.

Tous les Conseillers sont présents.

Secrétaire de séance : Vanessa MOENNER.

Le compte-rendu de la réunion du 10 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux des impôts à l'identique à ceux appliqués depuis 2022, soit la TH -Taxe d'Habitation - (uniquement pour les contribuables qui possèdent une résidence secondaire) le taux de 22,40 ; pour le Foncier Bâti : 37,60 et le Foncier Non Bâti : 43,20.

La prévision de budget a été faite lors de la commission des finances sur cette proposition. Toutefois, compte tenu des augmentions des bases décidées par le législateur lors du vote de la loi des finances, les bases ont été revalorisées de 1,7 %, pourcentage qui induit une sensible augmentation du produit fiscal pour la commune de l'ordre de 14 930 € hors allocations compensatrices et coefficient correcteur. Cette progression tient compte également de l'augmentation des biens imposables, notamment pour la taxe foncière du fait de l'intégration au produit fiscal des terrains qui ont bénéficié des exonérations les 2 premières années.

Le budget a donc été établi à partir des bases notifiées par les services des impôts et des taux ainsi proposés, ce qui va générer un produit fiscal attendu de 691 354€ contre 666 731€ en 2024.

Le budget qui sera présenté à suivre est basé sur cette proposition de fixation du taux du Foncier Bâti à 37,60 et celui du Foncier Non Bâti à 43,20 et la Taxe d'Habitation à 22,40, la Taxe d'Habitation ne représentant qu'à peine 4 % du produit fiscal.

Avis favorable à l'unanimité pour reconduire les taux votés en 2022.

BUDGET DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire et Monsieur Arnaud SANJOSE, présentent à l'assemblée le projet de budget :

Le budget de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 520 671 €.

Les recettes principales se composent ainsi : Produits des services et du domaine : 157 500 €, impôts et taxes : 759 354 €, dotations et participations pour 402 595€, autres produits de gestion 83 222€, Opérations d'ordre pour travaux en régie :100 000.

Les dépenses concernant les chapitres suivants : charges à caractère général : 350 950 €, dépenses de personnel : 593 300 €, autres charges de gestion : 348 197 €, charges financières – intérêts de la dette - pour 14 500 €, atténuation de produits : 18 000 €, et charges exceptionnelles de 5 000 €, dotations aux amortissements de 11 000€. L'excédent prévisionnel de recettes par rapport aux dépenses est de 200 724 €.

Le budget d'investissement s'équilibre à la somme de 1 141 547€.

Les principales dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts est de 136 000 €. Les autres dépenses concernent aux chapitres 21 et 23 pour un montant de 861 342 € avec les reports ou de nouvelles dépenses pour du matériel informatique et du mobilier, des reports pour des travaux de réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques, des travaux dans l'immeuble du l'ex CEDAXE, des travaux sur bâtiments communaux (église : réparation après la tempête CIARAN, chapelle Sainte-Anne pour 56 558 €), de la poursuite des travaux d'aménagements des étages du bâtiment Foyer des Jeunes, des travaux d'aménagements de sécurité au carrefour du CEDAXE et les arrêts de cars face à l'école, des travaux de voirie pour 145 000 €, le remplacement des systèmes de chauffage dans certains bâtiments communaux (Astalari et foyer des jeunes), travaux de réfection du mur de l'école Rue Robert V de Kergroades etc... . Un crédit 100 000 € en opération d'ordre pour les travaux sur les bâtiments réalisés en régie par le personnel communal (dont les travaux d'aménagement des locaux au-dessus du foyer et ceux de l'ex CEDAXE). Les études et fonds de concours sont de 58 972 €, et les opérations d'amortissements pour 11 000 €.

Au niveau des recettes, l'affectation du résultat pour 389 770 €, diverses subventions et participations pour 217894 €, le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 37 763 €, les amortissements pour 11 000 €, et le virement prévisionnel du fonctionnement de 200 724 € ; le remboursement des budgets annexes des terrains d'assiette des lotissements du Krugell 91 005 € et une inscription d'un emprunt de 153 154 € nécessaire à l'équilibre du budget d'investissement qui s'élève en dépenses et recettes à 1 141 547 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget ainsi présenté.

BUDGET DES LOTISSEMENTS :

LOTISSEMENT DE PARK-KREIZ :

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 369 303 € en dépenses et recettes. En investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à un total de 96 903 €.

LOTISSEMENT DU KRUGELL :

Monsieur Arnaud SANJOSE présente le budget lotissement du Krugell qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 92 005 € et en dépenses d'investissement à 0 €. Ce lotissement étant terminé, ce budget annexe sera supprimé cette année.

Accord unanime pour adopter les budgets lotissements ainsi présentés.

AFFAIRES DIVERSES :

TRAVAUX DE VOIRIE :

Monsieur le maire propose de lancer un marché cadre avec un minimum de 50 000€ et un maximum de 200 000€.

APPLICATION MON VILLAGE :

Monsieur le maire présente la plaquette d'information de l'application « Mon village », ainsi que le devis pour un montant de 2280€ pour la première année. Ayant été informé qu'une autre application INTRA-MUROS est également utilisée par plusieurs communes du secteur et n'ayant pas suffisamment d'informations sur cette application et son prix, le conseil décide d'autoriser Mr le maire d'opérer le meilleur choix après avoir eu de plus amples informations et notamment le prix.

Le conseil décide d'autoriser Mr le maire d'opérer le meilleur choix après avoir eu de plus amples informations et notamment le prix.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h30.